

# Emphase dessinera les prochains billets

**DESIGN** L'agence lausanno-bernoise a remporté le concours de graphisme organisé par la Banque nationale suisse pour sa dixième série de billets de banque. Les nouvelles coupures entreront en circulation au plus tôt en 2030

LASSILA KARUTA, ZURICH

Il restait six finalistes à départager, voilà qui est fait. La Banque nationale suisse (BNS) confiera à la société Emphase le graphisme de la dixième série de ses billets. Ces derniers doivent entrer en circulation au plus tôt en 2030.

«C'est un grand honneur d'avoir été sélectionnés. Depuis nos débuts il y a six ans, nous rêvions de faire un billet de banque mais à ce moment-là, c'était comme un fantôme éloigné, un rêve un peu inaccessible. Et maintenant, c'est devenu réalité», raconte un peu ému et en français Sébastien Fasel, le cofondateur d'Emphase, lors d'une conférence de presse tenue hier à Zurich.

## Faune, flore et architecture

Le bureau lausanno-bernois travaillait depuis plus d'un an «jour et nuit» sur ce projet et son interprétation du thème «tout en relief», imposé par l'institution d'émission, a au final convaincu la population mais aussi une équipe de spécialistes pluridisciplinaire. Plus de 100 000 personnes avaient pris part au sondage de la Banque nationale sur ce thème. «Le projet a suscité beaucoup d'intérêt et certains participants ont même laissé des commentaires», relève Antoine Martin, vice-président de la BNS, chargé du département responsable de l'émission de l'argent liquide.

Sur les futurs billets figureront des plantes, des animaux comme des oiseaux et des insectes, des bâtiments et des paysages helvétiques très variés.



L'agence Emphase, cofondée par Sébastien Fasel et Fabienne Kilchör, réalisera le graphisme de la future série de billets de la BNS. (ZURICH, 4 MARS 2026/URS FLUEELER/KEYSTONE)

«Le pont qui figure sur l'une des coupures représente le lien entre les différentes cultures que compte notre pays. Plein de petites statistiques sont aussi cachées dans les coupures, explique en allemand Fabienne Kil-

chör, la deuxième cofondatrice d'Emphase. Le défi, c'était de pouvoir raconter une histoire avec ces billets.»

Le chemin pour vraiment toucher la prochaine série de billets suisses reste cependant encore

long. Emphase et la BNS vont maintenant se pencher sur les détails. Et le graphisme des nouvelles coupures pourrait «différer sensiblement des maquettes initialement soumises». C'est au Conseil de banque de la BNS que

reviendra le dernier mot. «Nous sommes conscients que la réalisation de ce média est une grande responsabilité et nous sommes prêts à collaborer et discuter des besoins liés à ce projet, qui a des exigences spécifiques», précise

Fabienne Kilchör, une passionnée de la nature.

## Rester à la pointe de la technologie

Cette annonce intervient alors que la 9e série de billets, portée par le thème «les multiples facettes de la Suisse» avait été introduite il y a dix ans. «Nous préparons déjà la 10e série notamment pour des raisons de sécurité car la technologie avance rapidement», explique Antoine Martin.

Cette nouvelle émission permettra aussi à la BNS de continuer à assurer son mandat d'approvisionnement de l'argent liquide. «L'usage du cash a diminué mais il reste important en Suisse. Et la population veut continuer à avoir accès au numéraire. C'est particulièrement important pour les enfants et les personnes âgées», rappelle le numéro deux du garant de la stabilité des prix.

Les Helvètes demeurent en effet très attachés aux billets et pièces de monnaie. Ils se prononceront ce 8 mars sur l'initiative «L'argent liquide, c'est la liberté», ainsi que le contre-projet direct du Conseil fédéral. Les deux textes, qui se distinguent par quelques nuances, proposent d'inscrire dans la Constitution que l'approvisionnement du cash doit être garanti et que le franc est la monnaie helvétique.

Pour nourrir cette passion pour l'argent liquide, la BNS organise par ailleurs une exposition à Zurich, montrant les concepts des 12 participants au concours de graphisme du 5 au 15 mars. ■

# Les faillites d'entreprises ont atteint un niveau sans précédent cette année

**CRÉANCES** L'association de créanciers Creditreform note une hausse de 76% du nombre de faillites de sociétés par rapport à l'an dernier, en raison d'une modification de la loi

## LE TEMPS AVEC L'ATS

Une modification législative entraîne une hausse du nombre de faillites d'entreprises sans précédent cette année, celles-ci ayant augmenté de près de 76% en janvier et février par rapport à la même période en 2025, a rapporté hier l'association de créanciers Creditreform. Durant ces deux premiers mois de l'année, 2361 faillites ont été enregistrées en raison de ce changement de loi, entré en vigueur en janvier 2025 et produisant des effets à partir de mai. La législation prévoit désormais que les créances de droit

public ne soient plus poursuivies par voie de saisie, mais par voie de faillite.

Si la tendance se poursuit, «ce qui est tout à fait probable», plus de 14 400 faillites pourraient être enregistrées cette année, contre 11 694 en 2025 (+ 23,1%). «Ce serait un record sans précédent», fait savoir Creditreform.

## Les faillites personnelles aussi en hausse

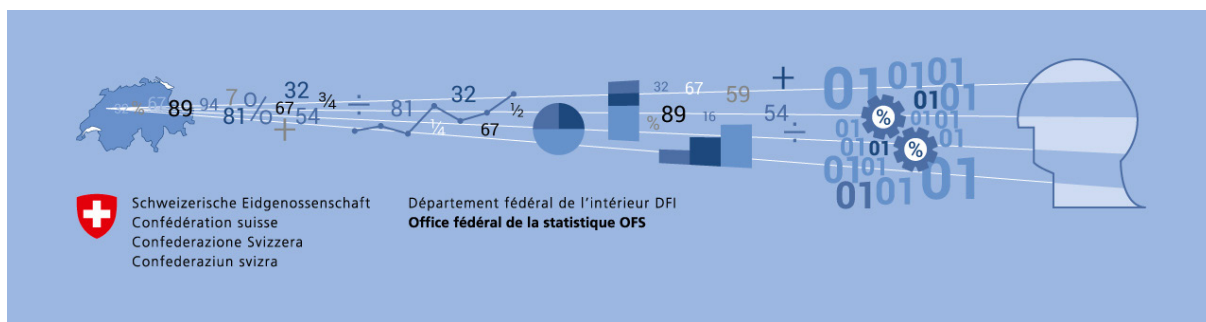
L'association observe, en outre, une nette progression des publications de faillites pour cause de défauts d'organisation, de l'ordre de 32%. Elle estime que les offices des faillites ont pu accorder une priorité moindre à ces cas en raison de leur charge de travail élevée.

La tendance haussière concerne également les faillites personnelles, le nombre de faillites de personnes vivantes

ayant crû de 42,6% pour atteindre 281 cas. «Pendant longtemps, ce sont surtout les successions refusées, c'est-à-dire les publications de faillite après le décès d'une personne, qui ont augmenté», souligne Creditreform.

Depuis le début de l'année, les nouvelles inscriptions d'entreprises, tout comme les radiations sont, elles aussi, en augmentation. Ainsi, 9372 nouvelles sociétés ont été comptabilisées au Registre du commerce, soit un recul au final de 2,6% sur un an, puisque, dans le même temps, les radiations se sont fortement accrues, de 7,2%.

Pour ce qu'il en va de 2026 dans son entier, Creditreform prévoit un nouveau pic de plus de 57 500 nouvelles entreprises inscrites (+3,3%). Et de même pour les radiations, avec 34 900 sociétés concernées (+2,9%). ■



# Communiqué de presse

Embargo: 4.3.2026, 8h30

## 05 Prix

Indice suisse des prix à la consommation en février 2026

### Les prix à la consommation ont augmenté de 0,6% en février

**En février 2026, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0,6% par rapport au mois précédent, pour s'établir à 100,6 points (décembre 2025 = 100). Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, le renchérissement s'est chiffré à +0,1%. Ces chiffres ont été établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

La hausse de l'IPC de 0,6% par rapport au mois précédent s'explique par plusieurs facteurs, dont l'augmentation des loyers du logement et celle des prix des transports aériens. Des hausses de prix ont été enregistrées également dans l'hôtellerie et la parahôtellerie, tout comme pour les voyages à forfait internationaux. En revanche, les prix des baies ont diminué, de même que ceux des jus de fruits et de légumes.

Résultats principaux février 2026	Niveau de l'indice		Variation en % par rapport	
	Base déc. 2025 = 100	au mois précédent	à février 2025	
<b>IPC: Total</b>	<b>100,6</b>	<b>+0,6</b>	<b>+0,1</b>	
- Inflation sous-jacente *	100,3	+0,2	+0,4	
- Produits indigènes	100,7	+0,6	+0,6	
- Produits importés	100,2	+0,8	-1,6	

\* Inflation sous-jacente 1: total sans produits frais et saisonniers, énergie et carburants

## Indice des prix à la consommation harmonisé

En février 2026, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de la Suisse se situait à 100,11 points (base 2025 = 100), ce qui représente une variation de +0,5% par rapport au mois précédent et une variation de +0,5% par rapport au même mois de l'année précédente.

L'IPCH est un indicateur de renchérissement supplémentaire établi selon une méthodologie commune aux pays membres de l'Union européenne (UE). Il permet de comparer le renchérissement en Suisse avec celui des pays européens.

Les résultats sont publiés par Eurostat, l'office statistique de l'UE, selon un calendrier préétabli. L'OFS publie un comparatif entre le renchérissement en Suisse et en Europe sur le site [www.ipch.bfs.admin.ch](http://www.ipch.bfs.admin.ch). Une note méthodologique ainsi que la pondération 2026 du panier-type de l'IPCH suisse y sont également disponibles.

Les IPCH des autres pays européens du mois de février 2026 seront publiés par Eurostat le 18 mars 2026. Retrouvez tous les résultats des IPCH sur le site Internet d'Eurostat à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/hicp>

---

## Renseignements

Info IPC, OFS, Section Prix, tél.: +41 58 463 69 00, e-mail: [LIK@bfs.admin.ch](mailto:LIK@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.ipc.bfs.admin.ch](http://www.ipc.bfs.admin.ch)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les résultats de l'IPC ont été envoyés quatre jours ouvrés avant leur publication à la Banque nationale suisse (BNS), comme l'exigent la législation en vigueur et les tâches de politique monétaire de cette dernière. Les agences de presse ont reçu ce communiqué avec un embargo de 15 minutes.

En raison de l'établissement des prévisions conjoncturelles et de l'estimation trimestrielle du PIB, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) reçoit également les résultats quatre jours ouvrés avant leur publication.

Indice des prix à la consommation, décembre 2025 = 100

## Indices et variations en février 2026

Position	Poids en %	Indice	Variation en % par rapport		Contribution à la variation par rapport au mois précédent
			au mois précédent	à février 2025	
<b>Total</b>	100,000	100,6	0,6	0,1	0,633
<b>Groupes principaux</b>					
Alimentation et boissons non alcoolisées	10,307	100,8	0,1	-0,3	0,010
Boissons alcoolisées et tabacs	3,468	101,3	0,6	2,5	0,023
Habillement et chaussures	2,420	97,0	3,1	-1,2	0,070
Logement et énergie	25,595	100,1	0,4	0,7	0,099
Équipement et entretien ménager	3,302	100,4	0,3	-1,3	0,012
Santé	17,379	100,0	0,0	-0,2	-0,007
Transports	10,715	101,1	1,5	-1,8	0,165
Information et communication	3,279	99,7	-0,1	-0,3	-0,002
Loisirs, sport et culture	7,501	101,8	1,3	1,2	0,098
Enseignement	0,851	100,0	0,0	2,6	0,000
Restaurants et hôtels	9,568	102,0	1,8	0,9	0,173
Assurances et services financiers	2,252	102,3	0,0	1,2	-0,001
Autres biens et services	3,363	99,9	-0,2	0,2	-0,005
<b>Type de produits</b>					
Biens	37,558	99,7	0,2	-1,4	0,073
Biens non durables	25,254	100,0	0,0	-1,1	0,008
Biens semi-durables	5,033	98,1	1,2	-1,6	0,060
Biens durables	7,271	100,1	0,1	-2,0	0,005
Services	62,442	101,1	0,9	1,0	0,560
Services privés	49,486	101,3	1,1	1,2	0,555
Services publics	12,956	100,2	0,0	0,4	0,005
<b>Provenance des produits</b>					
Produits indigènes	77,840	100,7	0,6	0,6	0,452
Produits importés	22,160	100,2	0,8	-1,6	0,180
<b>Classifications supplémentaires</b>					
Santé	17,379	100,0	0,0	-0,2	-0,007
Indice sans santé	82,621	100,7	0,8	0,2	0,640
Loyer du logement	18,877	100,5	0,5	1,4	0,088
Indice sans loyer du logement	81,123	100,6	0,7	-0,2	0,545
Produits pétroliers	2,099	98,1	-0,5	-6,4	-0,010
Indice sans produits pétroliers	97,901	100,6	0,7	0,3	0,643
Tabacs	1,579	100,6	0,2	2,8	0,003
Indice sans tabacs	98,421	100,6	0,6	0,1	0,630
Boissons alcoolisées	2,890	101,2	0,7	1,4	0,021
Indice sans boissons alcoolisées	97,110	100,6	0,6	0,1	0,612
Habillement et chaussures	2,420	97,0	3,1	-1,2	0,070
Indice sans habillement et chaussures	97,580	100,7	0,6	0,2	0,563
Prix administrés	25,113	99,7	0,0	-0,3	-0,003
Indice sans prix administrés	74,887	100,9	0,8	0,3	0,635
Inflation sous-jacente 1 <sup>1</sup>	84,205	100,3	0,2	0,4	0,137
<i>Produits frais et saisonniers</i>	10,717	103,9	4,7	0,5	0,502
<i>Énergie et carburants</i>	5,078	97,9	-0,1	-4,4	-0,006
Inflation sous-jacente 2 <sup>2</sup>	61,877	100,4	0,2	0,5	0,140

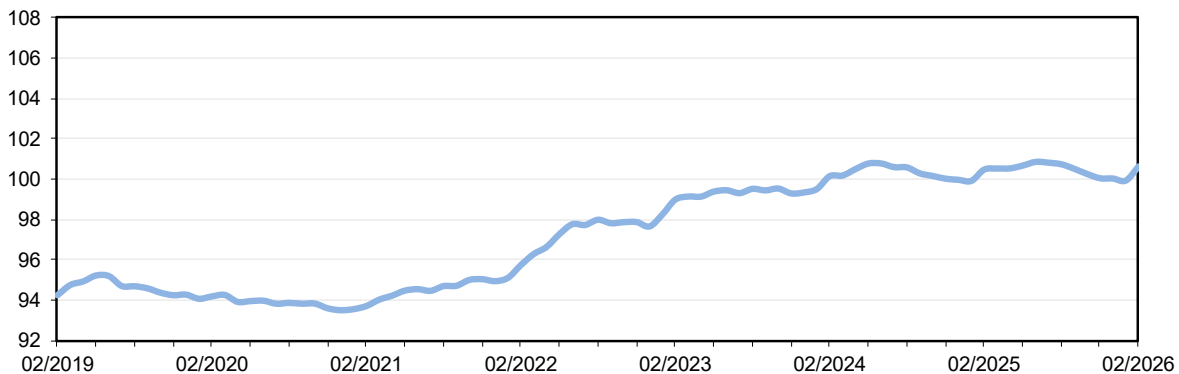
<sup>1</sup> inflation sous-jacente 1 = Total sans produits frais et saisonniers, énergie et carburants

<sup>2</sup> inflation sous-jacente 2 = inflation sous-jacente 1 sans produits dont les prix sont administrés

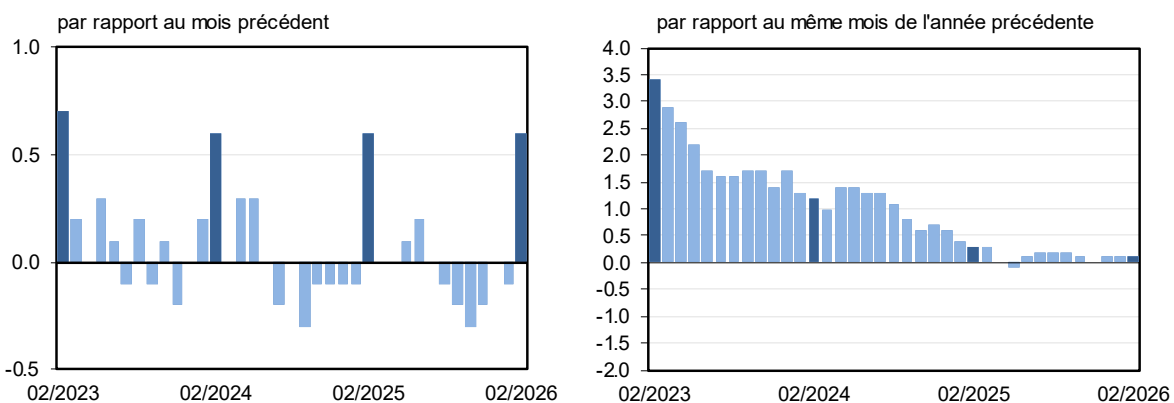
**Contributions importantes à la variation de l'indice global en février 2026**

Positions	Contribution à la variation de l'indice global par rapport à l'enquête précédente	Poids en %	Indice	Variation par rapport au mois précédent en %	Variation par rapport au même mois de l'année précédente en %
Transport aérien international	<b>0,127</b>	0,868	110,8	15,2	-3,0
Parahôtellerie	<b>0,110</b>	0,704	107,1	17,0	3,0
Voyages à forfait internationaux	<b>0,103</b>	1,667	107,9	6,1	3,4
Loyer du logement (Indice des loyers)	<b>0,055</b>	14,935	100,4	0,4	1,2
Hôtellerie	<b>0,053</b>	1,502	108,7	3,3	-1,0
Location de voitures et autopartage	<b>0,051</b>	0,167	138,2	28,0	10,0
Loyer imputé pour les logements occupés par leur propriétaire	<b>0,033</b>	3,942	100,8	0,8	2,3
Pantalons pour femmes	<b>0,014</b>	0,196	100,4	7,5	-0,5
Légumes-fruits	<b>0,014</b>	0,219	108,6	6,0	14,0
Plats préparés	<b>0,010</b>	0,379	101,6	2,6	0,3
Autres articles d'habillement	<b>0,010</b>	0,123	98,1	8,7	-3,4
Autres fruits tropicaux	<b>0,009</b>	0,140	107,5	6,3	19,1
Pantalons pour hommes	<b>0,008</b>	0,142	99,8	5,9	-1,1
Repas dans les restaurants et cafés	<b>0,007</b>	3,700	100,2	0,2	1,3
Conserves et préparations à base de poisson	<b>0,006</b>	0,101	105,5	5,5	4,8
Vin rouge indigène	<b>0,006</b>	0,203	102,5	3,2	1,4
Vin blanc indigène	<b>0,006</b>	0,205	102,5	3,1	1,3
Blouses et chemisiers pour femmes	<b>0,006</b>	0,065	99,5	9,4	-4,2
Ordinateurs personnels	<b>0,005</b>	0,192	95,8	2,6	-6,1
Chemins de fer de montagne, remontées mécaniques	<b>0,005</b>	0,241	103,4	1,9	-0,4
[...]					
Diesel	<b>-0,005</b>	0,530	97,1	-1,0	-4,4
Téléphones mobiles	<b>-0,005</b>	0,170	98,9	-3,1	-9,7
Volaille	<b>-0,006</b>	0,367	102,0	-1,4	-0,1
Médicaments	<b>-0,007</b>	3,068	99,2	-0,2	...
Consoles de jeux et jeux électroniques	<b>-0,007</b>	0,059	90,7	-10,8	2,8
Chocolat	<b>-0,008</b>	0,632	98,6	-1,3	4,6
Essence	<b>-0,008</b>	1,150	97,9	-0,7	-5,8
Jus de fruits et de légumes	<b>-0,010</b>	0,133	92,5	-7,3	-4,0
Baies	<b>-0,025</b>	0,167	87,2	-14,8	2,4

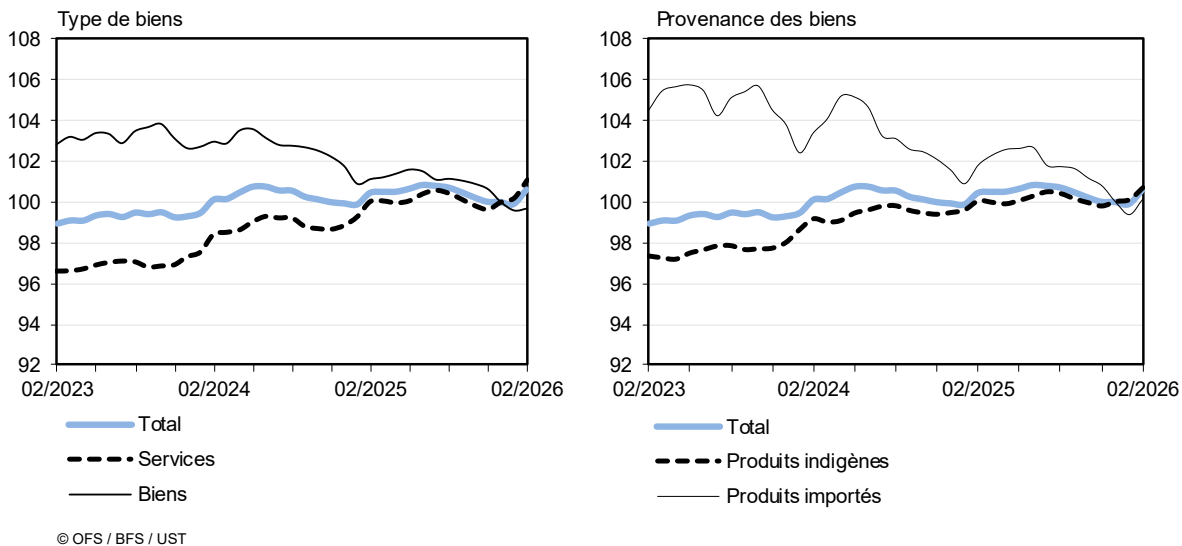
**G1 Indice des prix à la consommation (décembre 2025 = 100): évolution de l'indice**



**G2 Indice des prix à la consommation: variation en %**



**G3 Indice des prix à la consommation (décembre 2025 = 100): type et provenance des biens**



## STATISTIQUES CANTONALES

---

### ACTUALITÉS

#### 04.03.26 - En février, hausse de 0,6 % des prix dans le canton de Genève. Révision de l'inflation sous-jacente

En février 2026, l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC) progresse de 0,6 % en un mois et s'établit à 100,7 points (base décembre 2025 = 100). Il s'accroît de 0,4 % par rapport à février 2024. La variation annuelle moyenne se fixe à + 0,2 %.

Ce renchérissement s'explique principalement par des évolutions saisonnières liées aux vacances de février :

- Dans le groupe *transports* (+ 2,2 % en un mois ; - 2,0 % en un an), les prix des *transports aériens* s'accroissent de 19,4 % en un mois (+ 8,1 % en un an) et exercent l'effet le plus marqué sur le renchérissement. Cette augmentation saisonnière touche le plus fortement les vols vers l'Europe et l'Afrique. Les tarifs de *location de voitures* augmentent de 28,0 % en un mois (+ 10,0 % en un an).
- Dans l'*hébergement*, les prix progressent de 17,0 % en un mois pour la *parahôtellerie* (+ 3,0 % en un an) et de 3,3 % pour l'*hôtellerie* (- 1,0 % en un an).
- Les prix du groupe *loisirs, sport et culture* s'accroissent de 1,5 % en un mois (+ 1,3 % en un an) sous l'effet principal des *voyages à forfait* (+ 5,7 % en un mois ; + 3,4 % en un an). Le repli des prix des *consoles de jeux* (- 10,8 % en un mois ; + 2,8 % en un an) compense en partie la hausse de ce groupe.
- Les *loyers* progressent de 0,3 % depuis le dernier relevé de novembre (+ 1,8 % en un an).

*Thème du mois : Révision de l'inflation sous-jacente*

#### Définition et objectif de l'inflation sous-jacente

L'inflation sous-jacente est une mesure de l'inflation construite à partir de l'indice global, mais épuré de certains postes dont les prix sont volatils ou évoluent de manière saisonnière.

En se concentrant sur cette composante plus stable, l'inflation sous-jacente aide à évaluer dans quelle mesure l'évolution des prix se diffuse à l'ensemble de l'économie.

Dans le cadre de l'IGPC, deux indices d'inflation sous-jacente sont calculés :

- Inflation sous-jacente 1 : indice global sans les produits alimentaires frais et saisonniers, l'énergie, les carburants et d'autres postes jugés particulièrement volatils et/ou saisonniers.
- Inflation sous-jacente 2 : une exclusion supplémentaire des prix administrés est effectuée. Ce sont les prix fixés ou fortement encadrés par les pouvoirs publics, dont l'évolution peut refléter des décisions réglementaires plutôt que la dynamique réelle de l'économie.

À l'occasion de la révision de décembre 2025 de l'IGPC, les indices d'inflation sous-jacente ont été adaptés. Des postes supplémentaires, caractérisés par une forte saisonnalité ou une volatilité marquée, ont été exclus (notamment certains articles d'habillement et de chaussures, le mobilier extérieur, la location de voitures, les voyages à forfait et la parahôtellerie).

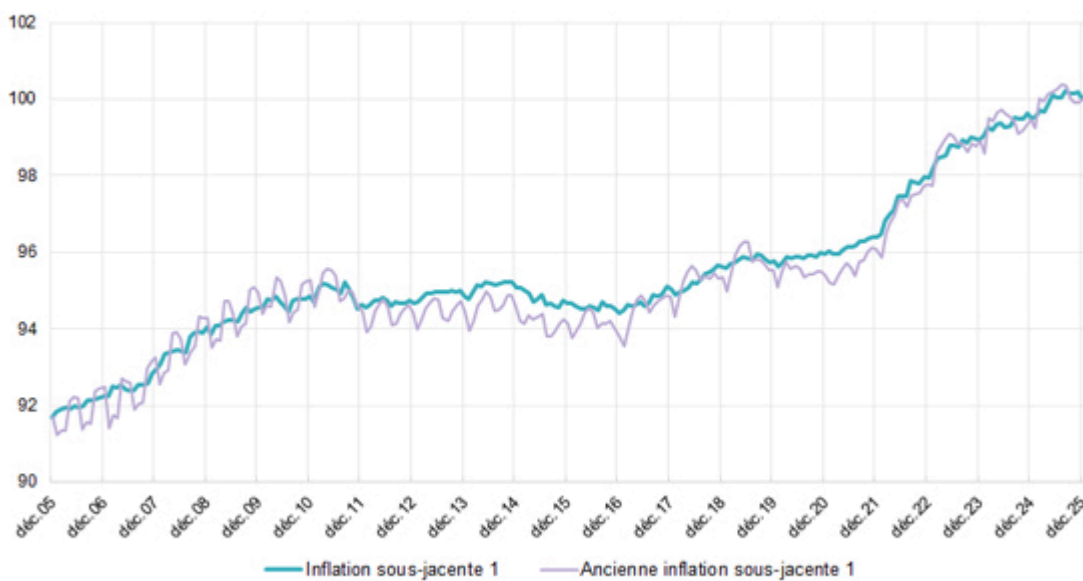
Afin de garantir la comparabilité dans le temps, les séries historiques ont été statistiquement reconstruites selon cette nouvelle définition. Les indices et taux de variation passés ont ainsi été recalculés.

Le graphique suivant compare l'évolution de l'inflation sous-jacente 1 selon l'ancienne et la nouvelle définition.

### Indice du renchérissement sous-jacent 1 selon la nouvelle et l'ancienne définition, depuis décembre 2005

Résultats mensuels

Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT - Indice genevois des prix à la consommation © OCSTAT 04.03.2026

Prochaine publication sur ce thème : le 02 avril 2026, à 09h00.

# Comment l'UE compte se réindustrialiser

**COMPÉTITIVITÉ** Le commissaire Stéphane Séjourné a dévoilé hier un projet de loi destiné à promouvoir le «made in Europe» face à la concurrence chinoise. Le champ d'action de cette préférence économique continue de faire l'objet de vifs débats

VALÉRIE DE GRAFFENRIED, BRUXELLES

Il était très attendu. Mais aussi très disputé, ce qui lui a valu d'être reporté plusieurs fois. C'est finalement hier que la Commission européenne a présenté son plan visant à réindustrialiser le continent, renforcer la compétitivité de l'Europe et lutter contre la concurrence chinoise. L'Industrial Accelerator Act (IAA), défendu par Stéphane Séjourné, commissaire européen chargé de la Prospérité et de la Stratégie industrielle, est souvent résumé à deux slogans: «Buy European» ou «Made in Europe». Et la Suisse n'en sera pas écartée. C'est du moins ce qu'a promis la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. Interrogée à ce propos lundi, en marge de la cérémonie de signature des paquets d'accords Suisse-UE avec le président de la Confédération, Guy Parmelin, elle a été très claire: la Commission n'a «aucun intérêt à exclure la Suisse, qui est un partenaire important». Berne respire.

Concrètement, la législation vise à préserver, redynamiser et décarboner des secteurs industriels stratégiques en difficulté, comme la filière automobile étouffée par la concurrence chinoise, qui pourrait perdre jusqu'à 600 000 emplois dans les cinq à dix ans à venir. Objectif: ramener l'industrie à 20% du PIB européen d'ici à 2035, contre 14% aujourd'hui. C'est bien la mise en place d'une «préférence européenne» qui est la mesure phare du projet Séjourné. Et qui a provoqué des crissements de dents à cause de son caractère protectionniste pas vraiment au goût de tous. «C'est plus qu'un simple changement de mode opératoire, c'est un changement de doctrine encore impensable il y a seulement quelques mois», a confirmé mercredi le vice-président de la Commission.

## «Faire ce que nous n'avons jamais osé faire»

Stéphane Séjourné s'est attaqué à un tabou. Pour tenter de mieux faire passer son projet au cœur d'un bras de fer politique, il a vu gros. Et signé le 1er février une tribune parue dans *Les Echos*, *Handelsblatt*, *El Mundo* et *Corriere della Sera*, avec pas moins de 1141 dirigeants d'entreprise et représentants de fédérations professionnelles français, espagnols,



La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le commissaire chargé de la Stratégie industrielle, Stéphane Séjourné, hier à Bruxelles. (IMAGO/ZUMA PRESS)

belges ou tchèques. «Droits de douane, subventions massives, restrictions à l'exportation, violations de la propriété intellectuelle: la concurrence internationale n'a jamais été aussi déloyale. Alors que les règles du commerce sont en train d'être redéfinies, nous n'avons plus le choix», insistent les signataires. «En tant que dirigeants économiques et politiques, nous devons collectivement faire ce que nous n'avons jamais osé faire auparavant – par peur, par idéologie ou par habitude. Nous devons établir, une fois pour toutes, une véritable préférence européenne dans nos secteurs les plus stratégiques. Elle repose sur un principe très simple: chaque fois que l'argent public européen est utilisé, celui-ci doit contribuer à la production et aux emplois européens de qualité.»

«Qu'il s'agisse d'un marché public, d'une aide d'Etat ou de toute autre forme de soutien

financier, l'entreprise bénéficiaire devra produire une partie substantielle de sa production sur le sol européen. Nous devons bien sûr appliquer cette logique également aux investissements directs étrangers», précise encore le texte.

## L'Allemagne figure parmi les pays les plus critiques, notamment par crainte de mesures de rétorsion chinoises

Hier, le vice-président de la Commission a donc présenté les détails de son projet de 96 pages

pour éviter que l'économie européenne reste un simple «terrain de jeu pour ses concurrents». Il s'agit notamment d'exiger des entreprises de secteurs jugés stratégiques «un nombre ou un pourcentage de composants critiques originaires d'Europe», qui varient en fonction des secteurs. «Pour certaines technologies clés, nous identifions même les composants en question: dans la batterie par exemple, il s'agit de la cellule. Dans le panneau solaire, de l'onduleur et de la cellule photovoltaïque», précise Stéphane Séjourné.

Sont particulièrement ciblés les industries à forte intensité énergétique (aluminium, ciment, acier mais aussi la chimie), le secteur automobile (véhicules électriques, hybrides rechargeables, jusqu'aux camions et bus) et les technologies propres (batteries, éolien, électrolyseurs, pompes à chaleur, photovol-

taïque, nucléaire). Pour la filière automobile, 70% de composants locaux, en dehors de batteries de fabrication partiellement européenne, devraient par exemple être exigés pour que les véhicules électriques puissent bénéficier d'aides publiques.

## Eviter une déstabilisation des chaînes de production

Autre mesure: imposer une obligation d'utiliser de l'acier bas carbone dans les projets de construction et d'infrastructures. Il est aussi question de demander aux entreprises étrangères qui veulent investir en Europe pour plus de 100 millions d'euros de se prêter à certaines obligations en termes de retombées locales, par exemple celle d'avoir au moins la moitié de leurs employés basés en Europe. Et que 30% des composants achetés du produit fini proviennent de la chaîne de valeur européenne.

Ce sera désormais aux Etats membres et au Parlement européen de se pencher sur le projet. Les négociations s'annoncent complexes. Stéphane Séjourné s'est déjà heurté à de fortes résistances avant de proposer son plan. Et pas seulement au sein de l'exécutif européen.

**«C'est plus qu'un changement de mode opératoire, c'est un changement de doctrine encore impensable il y a quelques mois»**

STÉPHANE SÉJOURNÉ, COMMISSAIRE EUROPÉEN CHARGÉ DE LA PROSPÉRITÉ ET DE LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE

L'Allemagne, qui perd près de 10 000 emplois industriels par mois, figure parmi les pays les plus critiques, avec les Etats baltes et les pays scandinaves, notamment par crainte de mesures de rétorsion de la part de la Chine. Pour rappel, l'UE a enregistré en 2025 un déficit commercial record de 360 milliards d'euros vis-à-vis de la Chine. Berlin a du coup milité en faveur de mesures très ciblées. Et a aussi insisté pour que des pays partenaires ne soient pas exclus du dispositif, pour éviter une déstabilisation des chaînes de production. La crainte d'une lourde bureaucratie fait également office d'épouvantail.

Le président français, Emmanuel Macron, reste un des premiers défenseurs et promoteurs de cette «préférence européenne», et prêche presque dans le désert à un moment où le concept peinait à s'imposer. Les différentes crises qui se sont succédé depuis – de la pandémie de covid à la guerre commerciale déclenchée par Donald Trump, en passant par l'invasion de l'Ukraine – ont servi de coups d'accélérateur. Jusqu'à l'imposer à la table des Vingt-Sept. Des pays tiers s'en sont également mêlés, comme le Canada, le Royaume-Uni ou le Japon, soucieux de préserver leurs intérêts. Et bien sûr l'administration Trump. ■

# En Bourse, il faut privilégier les métaux industriels et l'Europe

**Stratégie de placement** Le monde ne devrait pas entrer en récession avec la guerre en Iran. La reprise manufacturière en Europe et les ménages américains soutiennent la croissance.

Nicolas Pinguely

Parier sur l'Europe et les actifs réels. C'est, en résumé, la stratégie détaillée par la banque Pictet, ce mercredi, lors d'une rencontre survenue dans un contexte géopolitique difficile: les canons grondent au Moyen-Orient et le détroit d'Ormuz, où transite environ 20% de la consommation mondiale de pétrole, se ferme. «Les métaux industriels resteront très demandés, avec les nouvelles infrastructures énergétiques à construire pour l'IA et les besoins pour l'armement», indique Alexandre Tavazzi, responsable de la recherche macroéconomique de la banque Pictet.

## Les Bourses tiennent

La guerre en Iran ne devrait pas faire entrer le monde en récession. «La reprise manufacturière en Europe et la consommation qui tient aux États-Unis sont des éléments positifs», relève-t-il. Les Bourses n'ont d'ailleurs pas dévié avec le conflit au Moyen-Orient ces derniers jours, reculant de seulement 3 ou 4% depuis les sommets atteints récemment.

Seul un véritable choc sur les prix de l'énergie pourrait inverser les choses. «Si les Bourses devaient plonger de 15 à 20% en quelques jours, comme lors de la pandémie, ou que le prix du pétrole grimpe durablement à 100 dollars le baril, il faudrait réévaluer les scénarios», précise Alexandre Tavazzi. Pour l'instant, le prix du brut est passé de 70 à 80 dollars avec le conflit iranien.

Dans la même veine, la devise suisse ne devrait plus guère grimper contre le dollar, et même reculer un peu contre l'euro d'ici à la fin de l'année. «Nous tablons sur un dollar à 0,78 et un euro à 0,96», détaille l'expert. Ces monnaies s'échangent aujourd'hui à 0,7750 et 0,91. «Une grande partie du rôle refuge du franc est aujourd'hui intégrée dans les prix, estime-t-il. On voit d'ailleurs qu'il ne s'est pas envolé avec la guerre en Iran.»

## La BNS est prête

D'après lui, la Banque nationale suisse (BNS) l'empêchera de grimper davantage pour ne pas affaiblir les sociétés du pays, qui exportent beaucoup en Europe.



La demande en métaux industriels va grimper avec les infrastructures énergétiques à bâtir pour faire tourner l'IA et les besoins pour l'armement. Getty Images

**«Les métaux industriels resteront très demandés, avec les nouvelles infrastructures énergétiques à construire pour l'IA et les besoins pour l'armement.»**

**Alexandre Tavazzi**  
Responsable de la recherche macroéconomique de la banque Pictet

La BNS a d'ailleurs indiqué en début de semaine qu'elle pourrait, si nécessaire, intervenir sur le marché des changes pour affaiblir le franc.

Dans son scénario, la banque privée genevoise note que «la croissance demeure robuste au plan mondial et s'accélère aux États-Unis, en Europe et au Japon». Sur le Vieux-Continent, l'armement soutient l'industrie. «Le secteur allemand de la défense voit affluer d'importantes commandes d'équipements militaires, ce qui devrait contribuer à la relance de l'économie régionale», indique le financier.

## Précieuses baisses d'impôts

Outre-Atlantique, les baisses d'impôts décidées par l'administration Trump au travers de la «One Big Beautiful Bill» soutiennent le pouvoir d'achat des ménages. Et le président Trump envisage d'envoyer un chèque supplémentaire de 2000 dollars à tous les ménages. Un point important pour soutenir l'économie au travers de la consommation, pilier de la croissance à bas. «Les Américains vivent de chèque en chèque», rappelle-t-il.

Avec l'émergence de l'intelligence artificielle (IA), la prudence

s'impose pour ceux veulent placer des billes dans les firmes technologiques, particulièrement celles actives dans les logiciels. «Les nouveaux outils d'IA permettent d'automatiser les flux de travail, fragilisant les fournisseurs de logiciels, des acteurs historiques dont les actions ont parfois perdu entre 20 et 30% depuis le début de l'année», observe le spécialiste. Depuis les sommets atteints en 2025, Oracle a par exemple perdu 55%, Paypal 51% ou encore Microsoft 28%.

## Du tangible, s.v.p.

La menace que fait peser l'IA sur les modèles d'affaires de nombreux secteurs pousse les financiers à chercher de nouveaux domaines d'investissements. «Comme les matières premières, les infrastructures (*ndlr: centrales électriques ou nucléaires, etc.*), les produits industriels ou l'immobilier», illustre le financier. C'est-à-dire du tangible.

L'IA va créer de nouveaux besoins en la matière. «Le développement de centres de données génère une demande record de matières premières telles que le cuivre et le lithium», conclue Alexandre Tavazzi. Bref, les actifs réels auront le vent en poupe.

# Proches aidants: le Conseil fédéral est appelé à mettre de l'ordre dans les soins à domicile

**Remboursement de soins** Qu'est-ce qui est remboursé, à quelles conditions? Une commission parlementaire veut des règles claires alors que les coûts grimpent.

Caroline Zuercher

Alors que les primes ne cessent de grimper, un domaine pèse de plus en plus: les soins à domicile. Actuellement, ils comptent parmi les domaines de l'assurance maladie qui connaissent la plus forte croissance en pourcentage. Au rang des facteurs qui expliquent cette évolution, les prestations fournies par des proches aidants progressent rapidement. Faut-il dès lors serrer la vis? Le Conseil des États s'apprête à en débattre.

En 2019, le Tribunal fédéral a confirmé qu'une organisation de soins et d'aide à domicile (OSAD) peut facturer les soins de base fournis par des proches aidants, ces derniers recevant ensuite leur salaire via l'entreprise. Les statistiques officielles ne permettent pas de différencier ces prestations de celles des professionnels actifs dans le domaine. Mais il y a d'autres indices. Et si ces proches représentent encore une part minoritaire des coûts, leur essor est particulièrement marqué.

## Soins à domicile sont en hausse

Rembobinons. Dans l'assurance de base, le domaine des soins à domicile a augmenté de 6,1% en 2023, 10% en 2024 et 12,4% en 2025 (fin septembre). En se basant sur les données de l'Office fédéral de la statistique, prio.swiss, l'association des assureurs maladie, voit des indications selon lesquelles «la croissance observée ces dernières années est aussi imputable aux soins prodigués par les proches aidants».

La faitière relève que les organisations à but lucratif, catégorie qui inclut celles spécialisées dans le recours aux proches aidants, ont enregistré une forte hausse du nombre de clients (+9,6% en 2023 et même +20,5% en 2024). Son porte-parole Dirk Meisel ajoute que les heures facturées pour les soins de base (ceux que les proches aidants peuvent facturer) ont augmenté de 7,3% en 2023 et 8,7% en 2024.

Une enquête en ligne a en outre été réalisée auprès des OSAD en marge d'un rapport adopté l'automne dernier par le Conseil fédéral; 41,3% des organisations sollicitées y ont participé. Selon leurs réponses, qui ne peuvent pas être extrapolées, elles comptent neuf fois plus de proches aidants en 2024 qu'en 2022, une évolution en grande partie liée à la création d'une seule organisation en 2023.

À Berne, plus d'une vingtaine d'interventions ont été déposées



Certains soins fournis par des proches peuvent être rémunérés par le biais d'organisations actives dans le domaine. IMAGO/imagebroker

**«Les proches aidants ont besoin de soutien et de répit. [...] Mais remplacer les professionnels, c'est autre chose et ça exige un cadre clair.»**

**Pierre-Yves Maillard**  
Député socialiste

sur le sujet. Une critique porte sur l'écart entre les sommes perçues par les entreprises et le salaire des proches. S'il n'y a pas de données précises, on peut fournir une indication. Parmi les OSAD qui ont répondu à l'enquête, les revenus touchés s'élèvent en moyenne à 80 francs par heure (dont 52 fr. 60 financés par l'assurance de base) alors que les coûts salariaux sont de 39 francs.

Où vont les 41 francs restants? Selon le Conseil fédéral, ils doivent couvrir les frais liés à l'accompa-

gnement et à la surveillance par le personnel infirmier ou d'autres mesures pour la qualité, ainsi que les frais administratifs. Il ajoute que réaliser des bénéfices n'est en principe pas contraire à la loi sur l'assurance maladie, pour autant que les prestations soient efficaces, économiques et de qualité adéquate.

**Le Conseil des États veut intervenir**

Dans son rapport, le gouvernement estime qu'il n'est pas nécessaire d'adapter la législation fédérale. Pour lui, les acteurs compétents «disposent en principe des outils leur permettant de faire face aux conséquences indésirables» du système. Il observe toutefois que ces outils restent insuffisamment utilisés.

Le Conseil fédéral a donc adressé des recommandations aux différents acteurs, comme les fournisseurs de prestations ou les cantons, et chargé l'Office fédéral de la santé publique de les accompagner dans leur mise en œuvre. Insuffisant, juge la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E). Selon elle, Berne doit «définir les bases pour la prise en

charge de ces soins par l'assurance maladie».

«La population vieillit et, avec la volonté de permettre de vivre aussi longtemps que possible à son domicile, de plus en plus de charges reposent sur les familles. C'est une réalité, un besoin auquel des entreprises privées répondent. Vu la progression des soins à domicile, on peut difficilement penser que la loi actuelle est suffisante», argumente Johanna Gapany (PLR/FR).

**«Nous n'avons rien à cacher»**

AsFam est une organisation privée spécialisée dans le soutien des proches aidants. Créée il y a six ans, elle est active dans 18 cantons. «Nous avons vu apparaître de nombreuses organisations dans le secteur. Certaines travaillent avec professionnalisme et d'autres beaucoup moins», commente son directeur général pour la Suisse romande, Alexandre Momy. Selon lui, la situation diffère beaucoup d'une région à l'autre – en fonction du soutien financier fourni par les cantons. «Ce soutien est indispensable, plaide-t-il. Assurer la qualité implique un

Cette position dépasse les frontières partisans. «Le système doit être repris en main; des critères de qualité et des mécanismes de surveillance doivent être fixés», renchérit Pierre-Yves Maillard (PS/VD). Concrètement, la CSSS-E, dont les deux Romands sont membres, a décidé fin janvier, à l'unanimité, de déposer deux motions. Il est prévu que le Conseil des États se prononce le 5 mars.

encadrement professionnel. Tout cela a un coût réel qui doit être reconnu et soutenu à sa juste valeur.» Outre le salaire des proches aidants, il mentionne le coût de leur formation, la rémunération de l'infirmière qui les accompagne ou les charges administratives. Alexandre Momy ajoute que ces proches peuvent uniquement fournir des soins de base, définis dans la loi. «Si l'on veut garantir que les différentes règles qui nous sont imposées sont respectées, alors il faut mettre en place des contrôles et des audits. Nous n'avons rien à cacher, et nous y sommes ouverts!»

Le premier texte demande notamment au Conseil fédéral de définir les soins de base que les proches peuvent fournir à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), de prévoir des remboursements AOS plus bas pour ces prestations et d'examiner l'opportunité d'introduire une définition des proches aidants et de leur statut dans le droit du travail.

Le second veut imposer des règles aux cantons pour garantir la qualité de ces soins et la protection de ceux qui les fournissent. En outre, les cantons devraient avoir la possibilité de limiter le nombre de prestataires autorisés à facturer ces prestations à l'AOS.

## Définir les soins des proches aidants

Ces propositions visent à régler différents points. Johanna Gapany donne un exemple: «Dans le soutien apporté par un proche, certaines tâches d'entraide familiale n'ont pas à être payées par l'assurance de base alors que d'autres sont des soins méritant une rémunération. Il faut définir ce qui relève de l'un et de l'autre, et préciser en quoi ces gestes sont différents de ceux d'une infirmière.»

De son côté, Pierre-Yves Maillard juge important que les cantons puissent limiter les prestataires pour éviter «une inflation de l'offre». «Aujourd'hui, ce marché lucratif permet à des entreprises privées de réaliser de gros bénéfices. Si on continue de laisser sans limite les prestataires s'y lancer, le contrôle sera impossible, car il est très difficile de distinguer ce qui relève de l'aide naturelle d'un proche et ce qui relève de l'intervention professionnelle.»

Quitte à ne pas soutenir des personnes qui triment pour leurs proches? «Les proches aidants ont besoin de soutien et de répit, donc de services de relève ou des structures d'accueil temporaires. Mais remplacer les professionnels, c'est autre chose et ça exige un cadre clair», répond le socialiste.

L'association faitière nationale des associations cantonales d'aide et de soins à domicile précise que certains cantons ont déjà réduit leur soutien financier pour les prestations réalisées par les proches aidants. Elle juge qu'il est toutefois nécessaire de mettre en place une réglementation uniforme au niveau national, notamment en matière de qualité et de financement, «afin de garantir la pérennité des soins prodigués par les proches aidants et d'éviter des profits disproportionnés».

# Die 13. AHV-Rente reisst ein Loch in die Kasse

*Zur Finanzierung sind mehr Lohnbeiträge, höhere Mehrwertsteuern oder eine Anpassung des Rentenalters nötig – Letzteres wäre am gerechtesten*

MICHAEL FERBER

Die Finanzierung der 13. AHV-Rente ist weiterhin nicht gesichert – dass sie für erhebliche Löcher im Altersvorsorgesystem sorgen wird, steht hingegen fest. Bis zum Jahr 2055 sei bei der AHV mit einem Defizit von 62 Milliarden Franken zu rechnen, und dafür sei die 13. AHV-Rente massgeblich verantwortlich, heisst es in einer neuen Analyse des Instituts für Schweizer Wirtschaftspolitik (IWP) an der Universität Luzern.

Die Summe entspricht 7,4 Prozent des Bruttoinlandsprodukts (BIP) des Bundes beziehungsweise knapp der Hälfte der Nettoschulden des Bundes im Jahr 2023. Das Schweizer Stimmvolk und die Stände haben die Initiative zur 13. AHV-Rente am 3. März 2024 angenommen. Diese wird nun immer im Dezember als Zuschlag zur Dezember-Rente an alle Bezügerinnen und Bezüger einer Altersrente ausbezahlt, zum ersten Mal im Dezember dieses Jahres.

«Wird an der heutigen AHV nichts verändert, drohen Defizite über zwei Gene-

rationen hinweg», sagt Melanie Häner-Müller, Leiterin des Bereichs Sozialpolitik am IWP. Es brauche faire Lösungen, um diese Lücken zu schliessen.

## Künftige Generationen belastet

Für die Berechnung der genannten Zahlen stützt sich das IWP auf die Methode der Generationenbilanzierung – mittels dieser wird geprüft, ob die langfristigen Rentenversprechen durch die erwarteten Einnahmen finanziert werden können. So zeigt sich, welche finanziellen Lasten auf künftige Generationen verschoben werden.

Langfristig dürften sich die durch den Ruhestand der Babyboomer-Generationen hervorgerufenen demografischen Effekte abschwächen, erwartet Häner-Müller. Zudem dürften aufgrund des in der AHV angewendeten Mischindexes die Renten nur halb so stark wachsen wie die Löhne. Die AHV-Renten werden in der Schweiz gemäss einem gesetzlichen Mischindex an die Lohn- und Preisentwicklung angepasst. Im Allgemeinen erfolgt dies alle zwei Jahre.

Ab 2072 – also in 46 Jahren – könnte sich das Defizit in der AHV gemäss der IWP-Analyse stabilisieren. «Trotzdem sollte man nicht vorschnell Entwarnung geben», sagt die Forscherin. Solche Projektionen beruhen auf der Annahme, dass die Renten weiterhin nur gemäss dem Mischindex wachsen. Historisch gesehen seien die AHV-Renten mehrmals ausgebaut worden – weswegen sie faktisch im Gleichschritt mit den Löhnen gewachsen seien. Hier habe sich mehrfach gezeigt, dass man politische Aspekte nicht unterschätzen dürfe.

Auch andere Vorsorgespezialisten sehen keinen Anlass zur Entwarnung. «Das Problem bei Generationenmodellen ist, dass sie auf Annahmen zur demografischen Entwicklung, zur Migration und zum Lohnwachstum beruhen», sagt Elisabeth Beusch, Ökonomin bei der UBS. Schauen man sich beispielsweise die in letzter Zeit weiter gesunkene Geburtenrate in der Schweiz an, habe sie erhebliche Zweifel daran, dass sich dies quasi von selbst einpendeln werde.

Auch der Berner Vorsorgespezialist Werner C. Hug hält es für schwierig, eine

Prognose zur AHV zu machen. «Entwicklungen wie die Corona-Krise oder Kriege könnten alles durcheinanderbringen», sagt er.

## Fair und gleichmässig verteilt

Um die 13. AHV-Rente zu finanzieren, wären höhere Lohnbeiträge, eine Erhöhung der Mehrwertsteuer oder eine Anpassung des Rentenalters denkbar. Die verschiedenen Finanzierungsquellen entschieden darüber, ob die Last breiter oder auf einzelne Altersgruppen verteilt oder zukünftigen Generationen aufgebürdet wird, sagt Häner-Müller.

Am fairsten wäre aus ihrer Sicht die Erhöhung des Rentenalters, da die Anpassung relativ gleichmässig auf alle Erwerbstätigen verteilt würde. Auch aus Sicht der Generationengerechtigkeit sei dies die beste Lösung. Laut den Berechnungen des IWP wäre für eine vollständige Gegenfinanzierung bis 2055 eine Erhöhung des Rentenalters von maximal 19 Monaten nötig.

Auch Beusch hält eine Erhöhung des Rentenalters für die fairste Lösung, um

dem Problem zu begegnen. Lasse sich eine Erhöhung des Rentenalters politisch nicht durchsetzen, habe die Erhöhung der Mehrwertsteuer den Vorteil, dass die Rentner dadurch auch etwas zur Finanzierung beitragen würden. Allerdings würden Haushalte mit niedrigen Einkommen überproportional belastet.

Das IWP spricht sich in der Analyse zudem für eine AHV-Schuldenbremse aus. Sobald die Einnahmen in der AHV die Ausgaben nicht mehr decken würden, müsse ein Automatismus greifen, der gegensteuert und Reformen auslöst.

Hug ist von dem Konzept weniger überzeugt. Er sieht in einer Schuldenbremse «nichts anderes als ein Feigenblatt für Parlamentarier, die nicht entscheiden können». Seines Erachtens liege es am Bundesrat, einmal klare und unmissverständliche Vorschläge zu machen und diese dem Volk auch zu erklären. Hug spricht sich gegen «Wischiwaschi-Vorlagen» aus, die alle Seiten beglücken sollen und keine Lösungen bringen. Nur wenn Bundesrat und Parlament dazu nicht mehr in der Lage seien, sei eine Schuldenbremse in Erwägung zu ziehen.

# La «Boussole» n'impose pas son cap aux Etats

**UE A une voix près, les sénateurs n'ont pas voulu contraindre le Conseil fédéral à soumettre l'initiative «Boussole» avant tout vote sur les bilatérales III. Un choix serré qui illustre les tensions croissantes autour du calendrier et de la question du type de référendum dans le dossier européen**

YAN PAUCHARD, BERNE

La question de savoir s'il faut soumettre les bilatérales III à la simple ou double majorité ne cesse d'agiter la Berne fédérale. Au-delà du débat juridique, constitutionnel ou de légitimité, l'enjeu est en effet capital, tant la condition de la majorité des cantons rendrait plus compliquée l'acceptation du paquet d'accords avec l'Union européenne (UE). Signe de la tension autour du sujet, hier, le Conseil des Etats a rejeté pour seulement une toute petite voix (23 contre et 22 pour, sans abstention) une motion du PLR grison Martin Schmid voulant contraindre le Conseil fédéral à mettre en votation l'initiative dite «Boussole», avant tout scrutin éventuel sur les accords.

**«Voulez-vous qu'à l'avenir des initiatives puissent déterminer les calendriers du parlement et du Conseil fédéral?»**

BENEDIKT WÜRTH (LE CENTRE/SG)

Pour rappel, l'initiative «Boussole» (ou Kompass dans sa version alémanique) représente un caillou dans la chaussure du Conseil fédéral. Et c'est un euphémisme. En avril 2025, s'appuyant sur la Constitution, le gouvernement tranchait en faveur du référendum facultatif, donc à la seule majorité de la population. Mais quatre mois plus tard, l'initiative était déposée à la Chancellerie, exigeant que le paquet d'accords face au contraire l'objet d'un référendum obligatoire, à la double majorité. A l'origine de la démarche, les trois fondateurs de la société zougnoise Partners Group, spécialiste de la gestion de placements internationaux, dont un certain Alfred Gantner. Le milliardaire est devenu incontournable depuis qu'il a fait partie de l'équipe d'hommes d'affaires suisses reçus dans le Bureau ovale par Donald Trump.

Mais ici, il n'est plus question d'aider le Conseil fédéral à nouer le dialogue avec l'administration américaine, mais plutôt de freiner ses velléités à consolider la

relation avec l'UE. Le dépôt de l'initiative complique encore davantage le calendrier du processus d'acceptation du paquet d'accords qui ont été signés ce lundi à Bruxelles par le président de la Confédération, Guy Parmelin. Car une disposition transitoire de «Boussole» prévoit un effet rétroactif. Pour faire simple: si après avoir accepté les bilatérales III à la majorité simple, le peuple devait dire oui à l'initiative, il faudrait réorganiser un nouveau référendum, cette fois à la double majorité.

«Ce serait une situation indésirable dont nous, responsables politiques de ce pays, ne pouvons assumer la responsabilité», a relevé Martin Schmid, justifiant sa motion lancée dans l'unique but de clarifier la situation alors qu'on se prépare «à présenter une cascade de votations à la population». «Je tiens à souligner qu'elle ne porte pas sur la nécessité ou non d'accords bilatéraux ni sur la question de savoir si une majorité des cantons est requise», a ainsi prévenu le Grison.

Reste que ce sont les opposants des bilatérales qui sont montés au front pour défendre la motion qui «demande simplement un ordre logique et politique», selon les termes de l'ancien président de l'UDC suisse Marco Chiesa. «Si nous votons d'abord sur le paquet d'accords et ensuite seulement sur «Boussole», nous risquons un court-circuit institutionnel», a encore averti le Tessinois, pour qui l'initiative pose des questions fondamentales «touchant à la souveraineté, à la séparation des pouvoirs, au rôle des cantons et surtout à notre démocratie directe».

## Le risque du précédent

Parmi les adversaires de la motion, le centriste saint-gallois Benedikt Würth a mis en garde contre les conséquences de créer un précédent. «Voulez-vous modifier les règles du jeu afin qu'à l'avenir des initiatives puissent être lancées qui détermineront ensuite les calendriers du parlement et du Conseil fédéral?» a demandé le sénateur. Il a rappelé qu'en juin 2012 le peuple avait repoussé à 75% une initiative qui voulait soumettre de manière automatique tous les traités internationaux au référendum obligatoire.

Si la gauche ne s'est pas prononcée durant le débat en plénum, elle a massivement refusé la motion qui a, au contraire, profondément divisé le PLR et Le Centre. Alors que ni le message du Conseil fédéral sur le paquet d'accords, ni celui sur l'initiative «Boussole» n'ont été transmis au parlement, c'est peu dire que le sujet promet encore de nombreuses passes d'armes sous la Coupole. ■

# Genève gagne encore des habitants

**Statistiques** La construction progresse, mais les mises en chantier reculent fortement.

À la fin décembre 2025, Genève comptait 537'191 habitants, dont 41,7% de nationalités étrangères. Sur un an, la population du canton a augmenté de 6945 personnes (+1,3 %). Une croissance tirée par les migrations, souligne l'Office cantonal de la statistique (Ocstat).

Le solde migratoire (différence entre les arrivées en provenance d'un autre canton ou de l'étranger et les départs) représente 79% de la hausse avec 5459 personnes. Pour sa part, le solde naturel (les naissances moins les décès) s'élève à 1486 personnes (21%).

Sur les 313'033 Suisses (y compris les binationaux) résidant dans le canton en 2025, 205'726 sont Genevois et 107'307 sont issus d'autres cantons.

## Les Français, 1<sup>re</sup> communauté étrangère

Côté population étrangère, la majorité provient de l'Union européenne hors Royaume-Uni (130'100, soit 58%), devant l'Asie (23'081), l'Amérique (20'967) et l'Afrique (19'724).

Les Français forment la première communauté (40'886, 18%), suivis des Portugais (30'397), Italiens (20'989), Espagnols (17'255) et Kosovars (7843). Hors Europe, le Brésil (5'702) arrive en tête, devant les États-Unis (3872), la Chine (2679), l'Inde (2674) et l'Érythrée (2546).

En parallèle, l'offre de logements s'est étoffée: on en recensait 2917 supplémentaires en 2025, dont 2561 issus de bâtiments nouvellement construits et 356 provenant de transformations.

En tenant compte des 220 logements détruits, le gain net s'établit à 2697 unités: un résultat supérieur à 2024 (2194, +23%), mais inférieur à la moyenne des trois dernières années (3023).

Les gains varient fortement selon les communes. Vernier arrive en tête avec 714 habitations supplémentaires, principalement liées au projet du quartier de la Concorde. La ville de Genève suit avec 407 logements, dont 224 issus de nouvelles constructions, contre 698 en moyenne sur trois ans (soit -68%).

## Sur les 313'033 Suisses (y compris les binationaux) résidant dans le canton en 2025, 205'726 sont Genevois.

Reste un signal préoccupant: seuls 1331 logements neufs ont été mis en chantier en 2025, soit -46% par rapport à la moyenne des trois dernières années (2459). C'est le plus bas niveau depuis 2009, constate l'Ocstat.

À la fin 2025, le nombre de logements neufs en cours de construction (7259) est inférieur (-12%) à celui des trois années précédentes (8256). Principalement situés en ville de Genève (3004), à Plan-les-Ouates (1038) et à Lancy (601), ils sont souvent liés à de grands projets immobiliers tels que les quartiers des Vernets, du Rolliet et de Surville.

Le parc cantonal atteint 254'829 habitations à la fin de l'année dernière, dont 114'232 en ville de Genève (45%), devant Vernier (17'107) et Lancy (16'635).